

A R R Ê T É

**portant délégation de signature en
matière de convention de stage**

DAJ-2025.10.08.01

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Aline LHOMME**, Professeure certifiée, Chef du Département Mesures Physiques de l'IUT de Saint-Nazaire, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site internet de Nantes Université et il est affiché dans les locaux de la composante en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 novembre 2025

La Délégante,

*Vu et pris connaissance
Le*

La Délégataire,

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Aline LHOMME
*Cheffe du département Mesures Physiques
de l'IUT de Saint-Nazaire*